

POINT 4
DELIBERATION SUR LE BUDGET PREVISIONNEL POUR 2010
Conseil d'administration de la CCAS 23 octobre 2009

Aujourd'hui nous devons délibérer sur le budget prévisionnel pour l'année 2010 de notre régime spécial d'assurance maladie.

D'habitude, ce budget est construit avec un taux qui respecte l'ONDAM et le constat d'un réalisé qui lui est toujours inférieur.

C'est certainement s'appuyant sur « ses excellents résultats » et bien que le taux de croissance des dépenses de santé soit jugé irréaliste par les administrateurs des CPAM qui remettent en cause son mode de calcul, que notre Caisse se fixe un objectif à 2,6 % inférieur à l'ONDAM qui est de 3 %.

En qualité d'administrateurs, garants des dépenses, nous pourrions éventuellement nous féliciter de cette saine gestion qui conduit à la présentation qui nous est faite.

La réalité est toute autre et nous ne pouvons entériner des choix, que nous ne cessons de dénoncer ici même, pour exemples : mise en place du SME ne répondant en rien aux problèmes de santé des agents, politique en matière AT/MP de non déclaration, non reconnaissance, etc....

Cette année l'élaboration du budget dans notre Caisse se fait à partir des résultats à mi-juin, donc à mi-année.

L'extrapolation sur l'année permet d'avoir un point de sortie pour 2009, et à partir de là de faire une distinction entre actifs, retraités et ayants droit.

Cela donne une évolution des dépenses pour le budget prestations légales de 2.60% avec laquelle notre Caisse construit, seule, sa politique et avalise ses choix d'accompagnement des mesures mises en place par le gouvernement et d'expérimentation de nouveaux dispositifs qui ferment des droits aux assurés plutôt que de leurs en ouvrir.

Une fois de plus, le financement décidé ne permettra pas de répondre aux attentes et aux besoins de nos ressortissants qui du fait d'une part de la crise et d'autre part des nouvelles mesures annoncées dans le PLFSS vont voir leur note à payer s'amplifier.

Ces projections financières vont permettre de continuer à vider lentement mais sûrement notre régime particulier pour satisfaire les objectifs du plan d'entreprise faisant de notre caisse un des leviers du management. Le dernier numéro de respire qui est encore à expliquer le CNA et le SME en est la parfaite illustration alors que de nombreux agents sont déjà plongés dans la souffrance avec l'application rigoureuse de ces dispositifs.

Que penser des mesures envers nos retraités qui à la création de notre Caisse se voulaient « ambitieuses ».

De grandes interrogations concernent le devenir de l'action sociale départementale, les modes de financement, les conséquences de la mise en place des ARS. Il nous faut aujourd'hui ouvrir un véritable chantier pour répondre aux besoins de nos retraités, de nos familles.

La présentation du budget 2010, nous démontre une fois de plus que vous restez sourd à tout ce qui se dit à ce conseil d'administration.